



Arrêté n° 092/2025

**Portant tableau annuel
D'avancement de grade – Année 2025
Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux
Pour l'accès au grade d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe**

Le Maire de la Commune de Coudes,

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;

Vu la délibération n° 042/2021 relative à la détermination des « ratios-promouvables » ;

Vu l'arrêté n° 00/0000 du 19 novembre 2024 portant sur les Lignes Directrices de Gestion à compter du 1^{er} novembre 2024 ;

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours ;

ARRETE

Article 1^{er} :

Tableau annuel d'avancement de grade

Agent	Grade actuel	Grade proposé	Ordre de priorité	Examen professionnel ou ancienneté
M. COLLANGE Gérard	Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint technique territorial principal de 1 ^{ère} classe	1	Ancienneté
Mme MUSSO Mireille	Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint technique territorial principal de 1 ^{ère} classe	2	Ancienneté

Total des agents promouvables : 2

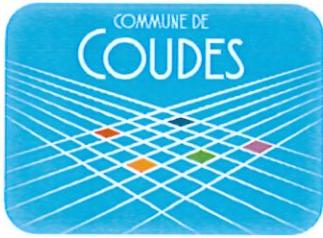
Nombres d'hommes : 1

Nombres de femmes : 1

Total des agents inscrits sur le tableau annuel : 2

Nombres d'hommes : 1

Nombres de femmes : 1



Article 2 : La Secrétaire Générale de Mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et communiqué au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme aux fins de publicité.

Fait à Coudes, le 10 juillet 2025,

Le Maire,

Laurys LE MARREC



Le Président ;

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la présente publicité, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télerecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr